



BUREAU SYNDICAL DU 26 NOVEMBRE 2024

PROCÈS-VERBAL

Séance du 26 novembre 2024

Date de convocation : 19 novembre 2024

Membres en exercice : 10 titulaires

Membres présents : 7 à l'ouverture de la séance

Nombre total de voix : 7 à l'ouverture de la séance

Le quorum est atteint : 7/10 présents à l'ouverture de la séance

L'an deux mille vingt-quatre, le vingt-six novembre à onze heures, le Bureau Syndical du PETR Vidourle Camargue (Gard) dûment convoqué, s'est réuni en séance ordinaire, à Aimargues.

Titulaires avec voix délibérative :

P. MARTINEZ, P. GRAS, V. MARTIN, J. ROSIER-DUFOND, T. AGNEL, J. GRAVEGEAL, A. BRUNDU

Absents excusés : J. DENAT, L. FATACIOLLI, T. FELINE

Administration :

Maxime CHARLIER, Directeur du PETR Vidourle Camargue, Catherine BAZILE, Assistante de direction.

Ordre du jour :

Délibérations par délégations :

1. Modification de la délibération n° 2024-09-565 - Demande de financement au titre du dispositif LEADER-Animation et fonctionnement du GAL 2023-24 dans le cadre du PSN 2023-27

Rapports préparatoires pour le prochain comité syndical :

2. Demande de financement 2025 au titre du dispositif « Aide au projet ou au fonctionnement - Patrimoines et architecture » dans le cadre du soutien aux collectivités territoriales conventionnées Ville ou Pays d'art et d'histoire
3. Validation du contrat Bourg-Centre Occitanie 2022-2028 de la commune de Codognan
4. Décision modificative n°1
5. Election de la commission d'appel d'offres du PETR Vidourle Camargue
6. Actualisation de l'organisation du temps de travail - Modification délibération n°2021-06-433
7. Protection sociale complémentaire - Prévoyance
8. Protection sociale complémentaire - Santé
9. Participation des entreprises aux dépenses du club des entrepreneurs - Adhésion 2025
10. Renouvellement de la convention de partenariat avec les CCI du Gard et de l'Hérault pour l'animation du réseau des entrepreneurs du PETR Vidourle Camargue 2025/2026
11. Principe d'un avenant à la convention pour l'installation du guichet unique
12. Vignobles et Découvertes : Adhésion à la Fédération Nationale Vignobles et Découverte (FNVD)

Questions diverses :

13. Point sur l'œnotourisme
14. Avancement PAT et Pôle foncier
15. Présentation officielle du PAH

M. Le Président Pierre Martinez ouvre la séance après l'accueil des élus et constate le quorum.

Délibération par délégation

1. **Modification de la délibération n° 2024-09-565 - Demande de financement au titre du dispositif LEADER-Animation et fonctionnement du GAL 2023-24 dans le cadre du PSN 2023-27**

Le Président, Pierre Martinez expose :

Le PETR Vidourle Camargue est lauréat du dispositif européen LEADER depuis le 9 février 2023 (date de sélection de la candidature) et par convention du 2 avril 2024 dans le cadre de la programmation 2023-2027.

Dans ce cadre, il doit assurer le fonctionnement du programme en mobilisant de l'ingénierie sur ces missions d'animation et de gestion.

La présente délibération a pour objet la sollicitation des crédits d'aide associés à cette obligation. Le dispositif européen LEADER prévoit une prise en charge à hauteur de 80% et permet un cofinancement des partenaires départementaux à hauteur de 10 %.

Désormais, l'option des coûts simplifiés s'applique obligatoirement avec des coûts horaires uniques réévalués chaque année et un taux forfaitaire pour les coûts indirects au total de 20% de la masse salariale retenue.

Il s'agit de modifier les dépenses et le plan de financement présentés en septembre dernier pour le dépôt du dossier sur la plateforme EUROPAC suite aux remarques du service instructeur régional.

Après avoir entendu l'exposé et en avoir délibéré, le Bureau syndical décide :

- **De modifier** la délibération n°2024-09-565 avec les dépenses et le plan de financement présentés,
- **D'autoriser** le Président à demander les financements auprès de l'Union européenne pour l'opération citée en objet,
- **D'autoriser** le Président à signer les documents nécessaires à la mise en œuvre de cette décision.

Résultat du vote :

Vote pour : 7

Abstention : 0

Vote contre : 0

Délibération n°2024-11-573 publiée le 26 novembre 2024

Rapports préparatoires au prochain comité syndical

2. **Demande de financement 2025 au titre du dispositif « Aide au projet ou au fonctionnement - Patrimoines et architecture » dans le cadre du soutien aux collectivités territoriales conventionnées Ville ou Pays d'art et d'histoire**

M. Martinez fait part de sa satisfaction à voir aboutir la candidature du PETR au label « Pays d'Art et d'Histoire ».

Une convention décennale est en cours de validation pour une signature rapide et détaillant les actions prévues.

La convention permettant l'obtention de subventions d'un montant de 20 000 € renouvelables pour une durée totale de 5 ans, il s'agit de déposer la demande pour l'année 2025.

Une conférence de presse sera organisée à l'occasion de la signature de la convention.

Les membres du Bureau se réjouissent de la réussite de ce dossier et valident la demande de subvention.

3. **Validation du contrat Bourg-Centre Occitanie 2022-2028 de la commune de Codognan**

Le comité de pilotage a validé le contrat Bourg-Centre de la commune de Codognan. M. Gras en présente plusieurs points.

Le contrat s'inscrit pour les mobilités douces dans les projets de PEM de la commune de Vergèze et la piste cyclable reliant Vestric-et-Candiac à Gallargues-le-Montueux.

De même le réaménagement de la Place de la République découle des travaux de construction d'une digue de protection du Rhône dont les délaissés seront utilisés comme aire de stationnement. Parmi les autres projets, la désimperméabilisation de la Place de l'Hôtel de Ville ou encore le réaménagement de locaux anciens dans le centre du village.

Le Bureau n'a pas de question.

4. Décision modificative n°1

M. Agnel explique les 2 points de cette décision modificative impactant le budget primitif :

A la demande de la paierie départementale, il convient d'apporter une correction en amortissement en raison d'un suramortissement lors de l'achat d'un véhicule sur un exercice précédent.

Ensuite il convient de procéder au développement d'un article du budget primitif.

M Charlier précise que la correction en amortissement (non prévue) aura pour conséquence un léger déficit au résultat d'investissement de l'année 2024 mais compte-tenu du report d'excédent important, sans conséquence pour l'équilibre budgétaire et approuvé par la paierie départementale.

Le Bureau n'a pas d'observation.

5. Election de la commission d'appel d'offres du PETR Vidourle Camargue

La commission d'appel d'offres n'a pas été mise à jour lors de l'adhésion de Lunel Agglo. Afin de pouvoir répondre aux obligations européennes de marché public pour le financement LEADER de l'observatoire du Pôle foncier dans le cadre du PAT, la commission doit être renouvelée.

M. Martinez propose que le président du PETR puisse être remplacé par son représentant par délégation.

Les communautés de communes disposant chacune d'un siège (titulaire et suppléant), la représentativité des EPCI à la CAO serait équilibrée.

Le Bureau approuve cette proposition.

6. Actualisation de l'organisation du temps de travail – Modification délibération n°2021-06-433

Le Comité Social Territorial a validé le règlement du temps de travail du PETR le 14 novembre dernier.

Il prend en compte les nouvelles pratiques des agents en termes de co-voiturage, d'utilisation des transports publics etc.

Le Bureau n'a pas de remarque.

7. Protection sociale complémentaire - Prévoyance

8. Protection sociale complémentaire – Santé

Pour ces deux points de l'ordre du jour, le Comité syndical et le Bureau ont déjà eu l'occasion d'aborder ces questions qui procèdent à la mise en place de la protection sociale des agents.

Le Bureau n'a pas de remarque.

9. Participation des entreprises aux dépenses du club des entrepreneurs – Adhésion 2025

Il n'est pas prévu d'augmentation de la cotisation. Les conditions restent les mêmes avec une échelle de cotisation selon le nombre de salariés et une proratisation selon la date d'inscription.

Le Bureau approuve la proposition.

10. Renouvellement de la convention de partenariat avec les CCI du Gard et de l'Hérault pour l'animation du réseau des entrepreneurs du PETR Vidourle Camargue 2025/2026

M. Martinez explique que la convention biennale arrive à échéance et qu'il s'agit de la renouveler pour 2025 et 2026 aux mêmes conditions que la convention précédente.

Le Bureau valide la décision.

11. Principe d'un avenant à la convention pour l'installation du guichet unique

Le PETR met à disposition dans ses locaux deux bureaux pour les agents du CAUE pour l'accueil du guichet Rénov'Occitanie pour la partie gardoise du PETR. Cela n'a pas d'impact sur le budget. La convention avec le PETR arrivant à échéance fin 2024, il convient de la prolonger par voie d'avenant jusqu'à fin 2025, pour assurer la transition demandée par l'Etat vers le Pacte territorial France Rénov'.

M. Charlier précise que Lunel Agglo est accompagnée par le GEFOSAT pour le territoire de l'Hérault.

Le Bureau accepte le principe de la mise à disposition des bureaux.

12. Vignobles et Découvertes : Adhésion à la Fédération Nationale Vignobles et Découverte (FNVD)

Mme Rosier-Dufond se félicite que le label « Vignobles et Découvertes » soit animé et fait un bref rappel historique. Elle présente rapidement la Fédération Nationale Vignobles et Découverte et ses objectifs. L'intérêt du PETR est de participer à la fédération pour dynamiser son label, d'autant qu'au niveau national ce label porte un mouvement actif de l'œnotourisme.

La cotisation 2024 est d'un montant de 1 233 € pour la destination « Vignobles Vidourle Camargue ».

M. Gravegeal ne peut qu'encourager la démarche et se questionne sur les prestataires héraultais et leur implication avec pour exemple la situation de la Métropole de Montpellier.

Le Bureau est favorable à l'adhésion à la Fédération Nationale Vignobles et Découverte.

Questions diverses

13. Point sur l'œnotourisme

Un agent contractuel a été recruté sur un contrat de projet à 17h30/mois. Il a pris ses fonctions au 1^{er} octobre 2024 et s'implique fortement dans l'animation auprès des prestataires.

De même, un comité technique et un comité de pilotage viendront définir et fixer le programme d'actions 2025.

Mme Rosier-Dufond est satisfaite par ces nouvelles perspectives.

14. Avancement PAT et Pôle foncier

Après un arrêt de la mission, le recrutement d'un agent est en cours. Il permettra de reprendre en 2025 les actions prévues comme le défi « Familles à Alimentation Positive » visant à l'accompagnement social de la démarche, la carte « Savourez Vidourle Camargue » ou le logiciel Proxidon de mise en relation entre agriculteurs et associations d'aide aux plus démunis.

Le Pôle foncier en devenir a pour objectif des installations d'agriculteurs ou des transmissions d'exploitations. Une action sera portée sur 2 secteurs volontaires permettant un retour concret à destination des élus.

15. Présentation officielle du PAH

Au cours du Comité syndical du 4 décembre, une présentation succincte du PAH sera proposée.

La séance est levée à 12h00.

Compte-rendu rédigé le 26 novembre 2024 à Aimargues,

Le Président, Pierre Martinez

